




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-792**

**Séance publique du**

**18 octobre 2021**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211018- lmc1200727-DE-1-1
Date de signature : 21/10/2021
Date de réception : jeudi 21 octobre 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CONCESSION D'AMENAGEMENT DE REHABILITATION DE L'AGGLOMERATION  
AIXOISE - ADOPTION DU COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL ANNEE 2020 ET VERSEMENT  
DU SOLDE DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE POUR L'ANNEE 2021**

Le 18 octobre 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 octobre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES  
DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET  
URBANISME

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 OCTOBRE 2021

-----

**Nomenclature : 8.4**  
Aménagement du territoire

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : CONCESSION D'AMENAGEMENT DE REHABILITATION DE L'AGGLOMERATION AIXOISE - ADOPTION DU COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL ANNEE 2020 ET VERSEMENT DU SOLDE DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE POUR L'ANNEE 2021-  
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2015-611 du 15 décembre 2015, la Ville a confié à la SPLA « Pays d'Aix Territoires » une concession d'aménagement relative à l'opération de Réhabilitation de l'Agglomération Aixoise.

Cette concession d'aménagement a été complétée et modifiée par un avenant n°1 du 9 mars 2017, approuvé par délibération n° DL.2017-36 du 3 février 2017, afin d'y intégrer la réhabilitation de la copropriété « Résidence des Facultés » couverte par un plan de sauvegarde arrêté par le préfet, puis par un avenant n° 2 du 22 décembre 2017, approuvé par délibération n° DL.2017-595 du 13 décembre 2017, modifiant les modalités de versement de la participation municipale, et enfin par un avenant n° 3 du 21 janvier 2019, approuvé par délibération n° DL.2018-562 du 17 décembre 2018, mettant à jour les missions de l'aménageur et constatant notamment le transfert de la mission d'assistance pour la « Résidence des Facultés » dans l'opération Quartier Politique de la Ville (QPV) Encagnane.

Outre les missions habituellement assurées dans le cadre de cette concession, après adoption du principe de lancement d'une Opération de Restauration sur le centre-ville d'Aix-en-Provence par le Conseil de Territoire le 19 décembre 2019, la SPLA a lancé, au cours de l'année 2020, une consultation pour retenir un opérateur chargé de mener l'étude préalable

devant aboutir à la sélection des immeubles concernés par cette opération. Cette étude a démarré en 2021.

Conformément à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme et aux dispositions de la convention de concession d'aménagement susvisée, la SPLA a communiqué à la Ville le Compte Rendu Financier Annuel pour l'année 2020 approuvé par son Conseil d'Administration du 25 mars 2021.

Les documents joints en annexe (note de conjoncture et tableau) présentent le cumul des opérations financières réalisées au cours de l'année 2020 ainsi que le bilan prévisionnel jusqu'à la fin de la concession.

Le bilan actualisé de l'opération fait apparaître :

- Un montant total de dépenses réalisées et prévisionnelles de 23,5 M€ HT, en diminution de 3 M€ HT par rapport au précédent bilan approuvé, compte tenu de la décision de ne pas réaliser certaines acquisitions foncières,
- Un montant total de recettes réalisées et prévisionnelles de 23,5 M€ HT, diminué en raison de l'absence de commercialisation résultant des acquisitions foncières,
- Un résultat d'exploitation prévisionnel d'environ 41 000 € HT.
- Une participation globale de la Ville qui reste fixée à 15 013 927 €, montant inchangé par rapport au compte prévisionnel annexé au contrat de concession en date du 5 février 2016.

Cette participation, fixée à 900 000 € pour l'année 2016, est réévaluée par un taux de progression annuel de 1,5 % qui aboutit à un montant de 969 555,61 € pour l'année 2021.

La délibération n° DL.2017-595 du 13 décembre 2017 et l'avenant n° 2 du 22 décembre 2017 ayant modifié l'article 24.6 du contrat de concession du 5 février 2016 conclu entre la Ville et la SPLA « Pays d'Aix Territoires », les modalités de versement de la participation annuelle de la Ville sont désormais les suivantes :

- un premier versement après le vote du Budget Primitif à raison de 50 % du montant de la participation de l'année N-1,
- un second, avant le 31 décembre de l'année N, après fourniture du Compte Rendu Financier Annuel de l'année N-1 et adoption par le Conseil Municipal.

En application de ces dispositions, un 1er acompte de la participation 2021 de 477 613,60 € a été versé le 30 mars 2021 au concessionnaire. La participation totale pour 2021 s'établissant à 969 555,61 € ( $955\,227,20 \times 1,5\%$ ), il convient donc, après approbation du CRFA 2020, de verser le solde de celle-ci, soit 491 942,01 €.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Compte Rendu Financier Annuel 2020, pour la concession d'aménagement de réhabilitation de l'agglomération aixoise,
- **DIRE** que la Ville versera, pour l'année 2021, une participation totale d'un montant de 969 555,61 € sachant qu'un acompte de 477 613,60 € a été versé, conformément à l'article 24.6 modifié du contrat de concession,
- **DIRE** que la dépense correspondant au solde, soit 491 942,01 €, sera imputée sur la ligne budgétaire 5230 (824 – 20422 – 908) qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2021-792 - CONCESSION D'AMENAGEMENT DE REHABILITATION DE  
L'AGGLOMERATION AIXOISE - ADOPTION DU COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL  
ANNEE 2020 ET VERSEMENT DU SOLDE DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE POUR  
L'ANNEE 2021-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 9
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 45
Pour	: 45
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote

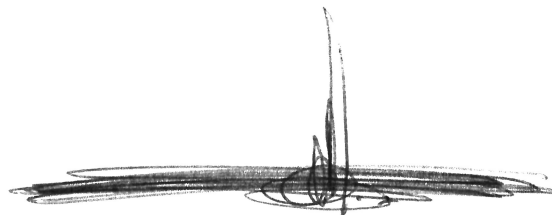
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/10/2021  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le





L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00